

SCCV COGNAC LES AMBRES
12 rue Jacques Petit Jean
37000 TOURS
valdeloire-relationclients@nexity.fr



**MR. SCHULE
NICOLAS
23 A RUE FG DU CAPITAINE
67610 LA WANTZENAU**

Tours, le 08 novembre 2023

**Pour le compte de la SCCV COGNAC LES AMBRES
Lot n°27
Résidence Services Seniors DOMITYS « LES AMBRES » à COGNAC.
Objet : Information reprise des travaux et report du délai de livraison.**

Chère(s) cliente(s), cher(s) client(s),

Nous revenons vers vous dans le cadre de votre acquisition au sein de la résidence LES AMBRES située à COGNAC.

Lors de notre dernière correspondance datée du 26 juin 2023, nous vous informions de la tenue d'expertises complémentaires afin d'appréhender au mieux la reprise du chantier. Nous avons obtenu les résultats de l'ensemble de ces dernières qui ont permis à une nouvelle entreprise de Gros-Œuvre de confirmer son offre pour la reprise des travaux.

À ce jour, nous sommes en mesure de pouvoir vous confirmer les éléments suivants :

- L'entreprise BOZKURT retenue en remplacement de l'entreprise AUBERT CONSTRUCTION reprendra les travaux de gros œuvre sous le contrôle renforcé des bureaux d'études spécialisés, le 8 novembre 2023 (vous trouverez l'attestation correspondante du Maître d'œuvre ci-jointe).

La livraison prévisionnelle de votre logement est fixée au **premier semestre 2025**. Le mois de livraison vous sera communiqué au plus tard 4 mois avant la date de livraison prévisionnelle. Vous trouverez ci-joint le nouvel échéancier prévisionnel d'appels de fonds correspondant.

Nous savons que les difficultés rencontrées ainsi que le délai d'expertise et de reprise des travaux ont pu générer une inquiétude pour certains d'entre vous quant à la continuité de ce chantier.

SCCV COGNAC LES AMBRES
12 rue Jacques Petit Jean
37000 TOURS
valdeloire-relationclients@nexity.fr



Soyez assurés que nous avons d'ores et déjà pris les mesures qui s'imposent pour renforcer le suivi de ce chantier afin de vous garantir une livraison conforme à nos standards de qualités dans le délai indiqué.

Nous nous engageons à compter de cette communication, à vous tenir informés de l'avancement du chantier tous les deux mois dans le cadre d'une newsletter accompagnée de photos du site.

Comme nous vous l'avons précédemment signalé, votre acte de vente (VEFA) prévoit des causes légitimes de suspension du délai prévisionnel de livraison dont nous pouvons nous prévaloir au regard de la situation actuelle.

En dépit de cette situation contractuelle, nous sommes conscients de l'impact financier et personnel que ces événements ont engendré et nous vous proposons de nous rapprocher de vous afin d'envisager un geste commercial, sans reconnaissance de responsabilité. Aussi, nous prendrons attache avec vous à partir du 22 novembre prochain pour prévoir ensemble une date de rendez-vous durant lequel nous échangerons sur la reprise du chantier et sur les modalités de ce geste commercial.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos plus salutations les plus respectueuses.

Amaury VALLE
Directeur Régional

Pièces jointes :

- Attestation reprise travaux maître d'œuvre
- Calendrier prévisionnel d'appels de fonds